

CONSEIL MUNICIPAL DU 26/06/2012 – 19 HEURES

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Johann Guillemain, Maire.
Présents : Tous les conseillers sauf Messieurs : J. Demey qui donne pouvoir B. Foulon, H. Dehaene qui donne pouvoir à Ph. Truant, P. Torchy qui donne pouvoir à G. Lescieux.

M. DUBOIS, secrétaire de mairie.

ORDRE DU JOUR :

- Lotissement « Fleur des Champs III »
- Dénomination du hameau route de Dunkerque
- Comptabilité (Requêtes diverses, dépenses engagées, Indemnité de fonction, etc.),
- Personnel communal
- Intercommunalité
- Questions et informations diverses.

Lecture est donnée des différentes délibérations qui ont été prises lors de la séance du 10 avril 2012.

Lotissement « Fleur des champs III » :

- Le premier adjoint fait un point précis sur l'avancement du dossier de raccordement du lotissement en eau potable. Faisant suite à une réunion en mairie avec tous les intervenants, un courrier a été envoyé à la direction de Noréade.
- Une convention a été signée avec ERDF pour l'implantation d'un transformateur de type « muguet » sur une emprise de 12m² dans l'espace sportif en bordure de voirie.
- Le conseil Municipal a validé la proposition de dénomination et numérotation des voiries à savoir : la rue des Coquelicots du N° 1 au 33 et l'allée des Bleuets du N° 1 au 8. La rue des fleurs est complétée par les N° 35 37 39 41 et 43

Dénomination du hameau de la route de Dunkerque :

- Afin de répondre à la demande de riverains, de permettre le projet de réduire la vitesse à 50 kms par heure, le tronçon se situant route de Dunkerque entre la limite de Cappelle la grande et l'insertion de Coudekerque-village, est nommé « Le hameau de la demi lune »

Règlement du cimetière communal :

- Monsieur B. Foulon présente et commente la 1ère version du règlement du cimetière qu'il est nécessaire d'appliquer pour une bonne uniformisation des pratiques d'occupation et de gestion. Les élus adoptent à l'unanimité ce règlement.

Comptabilité :

Requêtes diverses :

- Différentes demandes d'aide financière pour la participation aux voyages scolaires, provenant de familles biernoises ayant des enfants au lycée et au collège, sont présentées au conseil municipale. Les élus accordent une subvention de 60€98 aux familles dont l'enfant est au collège. Ne sont pas pris en compte les enfants au lycée.
-

Démission de M. Le Maire :

- Monsieur G. Lescieux procède à la lecture de la lettre adressée aux membres du conseil le 15 juin dernier par monsieur J. Guillemain, Maire de BIERNE, annonçant mettre fin à ses fonctions de maire, à compter du 30 septembre 2012 et confirmant avoir adressé à M. Le Sous-préfet de Dunkerque, sa lettre de démission pour acceptation.
Devant l'ambiguïté des propos lus par le 1^{er} adjoint, des élus demandent à M. Le Maire de préciser ses intentions. Johann Guillemain confirme publiquement sa démission de son mandat de maire et de conseiller municipal.
Le 1^{er} adjoint explique à l'assemblée que cette démission est subordonnée à la décision de M. Le Préfet, qui doit notifier son acceptation ou non. Dans le cas où elle est acceptée, nous aurons à organiser des élections partielles en invitant la population à désigner un nouveau conseiller municipal, afin de permettre l'élection du nouveau maire et de ses adjoints.
Gérard Lescieux confirme que pendant les deux années durant lesquelles il assura la suppléance, il n'a jamais accepté les indemnités prévues par la loi et auxquelles il pouvait prétendre. Le premier adjoint demande au conseil municipal de lui attribuer l'indemnité de suppléance. dès la notification préfectorale. Le conseil émet un avis favorable par 18 voix.

Personnel communal :

- Un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe auxiliaire à 20 heures hebdomadaire, a été créé afin de compenser la suppression d'un poste à temps plein et la création du poste d'adjoint principal de 1^{ère} classe à 14 heures

Intercommunalité et Syndicats :

- Monsieur G.Lescieux apporte des précisions concernant l'étude demandée à la société KPMG par les quatre communautés de communes qui feront l'objet de la prochaine fusion, afin d'avoir un éclairage sur les conséquences de ce regroupement en matière de gouvernance, de compétences et financière.
- Le schéma directeur du très haut débit en Nord – Pas de Calais, concernant le déploiement à 5 et 10 ans sur la Communauté des Communes du Canton de Bergues est présenté aux élus.

Questions et Informations diverses :

- Demande de subvention formulée par un jeune biernois pour la participation à un rallye auto « 4L and U » en 2013.

- Des devis sont en cours pour le remplacement des rideaux de séparation et de scène de la salle polyvalente
- Local rangement de la salle polyvalente : en attente de l'accord du permis de construire
- Des devis sont en cours d'instruction pour le remplacement d'une poutre au foyer rural ainsi que pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et conduite d'opérations pour la construction d'équipements sportifs

Tour de table :

- Joël Vandewalle : Invite les élus à l'inauguration du « Sky-Festival »
- Philippe Truant : Confirme l'envoi aux associations des formulaires pour l'obtention du « Chèque accès au sport »
- Bruno Foulon : Souligne le bon accueil par les familles biernoises de la mise en place de ce chèque d'accès au sport et qui permettra de fidéliser les jeunes aux associations sportives biernoises. Il évoque également l'élaboration d'une convention entre la mairie et les utilisateurs des salles communales.
- Brigitte Boddaert : Rend compte de la dernière réunion de la Commission des Affaires Rurales et Sociales de la CCCB. Elle propose également une réflexion sur la cloison séparative de la garderie périscolaire avec la grande salle
- Jacques Bléja : Exprime les remerciements des membres du Conseil Municipal des Enfants envers la municipalité pour avoir répondu à leurs attentes. Gérard Lescieux s'engage à répondre à leur courrier dans les plus brefs délais. Il souligne également la bonne participation à la rencontre avec les anciens combattants.
- Odile Cailliau : Dans le cadre de l'action « Vivons en Forme », une animation par Dupont Restauration se déroulera prochainement dans le hall de la salle polyvalente.